



COMMUNIQUE DE PRESSE

Conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie Des aides exceptionnelles suite aux récentes inondations

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie s'est réuni le 7 juillet 2016, sous la présidence de Jean-Francois Carencu, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, préfet coordonnateur du bassin Seine Normandie.

▪ **Des aides exceptionnelles pour les victimes des inondations :**

A la suite des inondations du mois de juin qui ont durement touché une partie du bassin de la Seine, le conseil d'administration a mis en place un dispositif exceptionnel pour venir en aide aux collectivités et acteurs économiques (eau potable, assainissement, traitement des rejets et milieux naturels).

Les administrateurs ont salué l'implication des forces de sécurité et des élus locaux, et souligné la nécessité d'une action collective et concertée pour se préparer au mieux à ces évènements et en réduire les conséquences. Jean-François Carencu a indiqué qu'il souhaitait associer le conseil d'administration de l'agence et les élus du bassin à l'élaboration du rapport que lui a demandé le Premier ministre sur ce sujet et le soutien d'étiage, à travers une séance exceptionnelle qui se tiendra en septembre prochain.

▪ Le Président Carencu a fait part du travail engagé avec Anne Hidalgo, maire de Paris, pour améliorer la qualité de la Seine à Paris et permettre la baignade dans la perspective de la candidature de la ville de Paris pour les Jeux Olympiques de 2024.

▪ Le Conseil a également engagé des projets s'inscrivant dans les priorités assignées aux agences de l'eau par la ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

- **gestion économe de la ressource en eau**, avec la rénovation des réseaux d'eau potable (40 M€) ;
- préservation de la ressource, par la **protection des captages prioritaires** destinés à la production d'eau potable (6 M€) ;

ENSEMBLE
DONNONS

Contact presse :

Sylvie BRISSOT

☎ 01 41 20 18 08
brissot.sylvie@aesn.fr



Seine_normandie



- déclinaison sans délais du **plan national Ecophyto 2** visant à réduire l'utilisation des pesticides (3 M€).
- Par ailleurs, suite aux engagements de la France lors de la COP 21, le Conseil a souhaité orienter la **coopération décentralisée** des collectivités du bassin vers les pays prioritaires du continent africain (Bénin, Burkina Faso, Ghana, Guinée Conakry, Mali, Niger, Tchad et Togo).
- Enfin, il a examiné les possibilités d'élargissement des interventions de l'agence dans le champ de la **biodiversité**, ouvertes par le projet de loi sur la biodiversité, en discussion au parlement.

- De plus, diverses mesures complémentaires d'adaptation du programme ont été prises pour améliorer l'accompagnement du secteur agricole, des activités économiques et des collectivités pour mieux protéger les ressources en eau.

